



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>05 Juillet 2023</b>
<b>A :</b>	15h
<b>Fin :</b>	16 h 30
<b>Présidence :</b>	LHUILIER Jacques
<b>Présents :</b>	Mme CHARRAUD Clémentine, MM BOURGUIGNON Jean, VALEUR Jacques

La Commission Sportive après proposition au Comité de Direction du 28.06.2023 des montées et Descentes a effectué les Poules D1 – D2 et D3 pour la saison 2023-2024. Celles-ci seront proposées au Bureau du Comité de Direction du 05.07.2023 pour homologation (sous réserve des procédures en cours et des engagements).

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et 20 du Règlement des Coupes du District de l'Indre de Football :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement des Coupes départementales
- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président  
J. LHUILIER